

obtenu un bon ensemble de règles, l'article 16A ayant été rejeté. Ce débat amènera le gouvernement, je l'espère, à décider, à nouveau, de renoncer à cet article 75c, qui est dangereux.

Le député de Grenville-Carleton prétend que l'article 75c proposé diffère beaucoup de l'article 16A. J'ai étudié un peu la chose ce matin en prévision de ce que je considérais comme un autre rappel au Règlement, mais auquel le président du Conseil privé a obvié en changeant l'ordre du jour d'aujourd'hui. J'aurais aimé citer M. l'Orateur Lamoureux et donner des exemples de choses différentes en apparence mais semblables en réalité. Je prétends que l'article 75c proposé aurait les mêmes effets que l'article 16A. Ils confèreraient au leader du gouvernement à la Chambre le pouvoir absolu et dictatorial d'agir, même si l'opposition était unanime à rejeter les modifications que le gouvernement voudrait apporter au Règlement de la Chambre.

Je vois que le temps s'écoule, monsieur l'Orateur, et je dois me hâter. Ce qui doit être dit, je crois, et qui est sans réplique, c'est que l'article 75c n'est pas nécessaire; on n'en a aucunement besoin. Les affaires ont bien marché au Parlement depuis Noël, jusqu'à ces dernières semaines.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a eu quelques délais. La seule mesure législative qui ait occasionné un délai assez considérable, c'est le bill omnibus sur le Code criminel. J'étais en faveur, mais je soutiens que les députés avaient le droit d'en discuter, étant donné les opinions bien arrêtées qu'ils avaient là-dessus. Même ce bill aurait pu être étudié aux termes de l'article 75b. Quant au bill sur les langues officielles, si vous voulez dire que le débat a été long, on aurait pu l'étudier aux termes de l'article 75b. Peut-être même qu'on aurait pu l'examiner dans le cadre de l'article 75a. Depuis Noël, on n'a pas eu besoin de l'article 75c une seule fois—pas une seule.

Pourquoi alors gâcher les bons rapports que nous entretenons à la Chambre depuis les cinq derniers mois? Nous avons eu des désaccords et des discussions, mais nous nous sommes entendus nombre de fois. Le président du Conseil privé s'est maintes fois levé à la Chambre pour dire: Monsieur l'Orateur, vous allez constater, je pense, que l'accord sur cette question est général. Que faisons-nous alors? Nous nous levons et déclarons: En effet, nous nous sommes entendus, monsieur l'Orateur. C'est aussi simple que cela. Nous avons ainsi réglé des tas de problèmes. Nous avons renoncé à un grand nombre de jours qui nous étaient réservés. Nous avons effectué

divers changements. Selon moi, du point de vue de la procédure, nous avons eu une des meilleures sessions que nous ayons jamais eues, en ce sens que nous avons disposé à la Chambre de quantité de travaux de toutes sortes.

Nous avons réglé ces questions par la consultation et obtenu un consensus la plupart du temps. Il y a eu quelques exceptions. Parfois, mon ami, le député de Timiskaming (M. Peters) a dit non, et nous lui avons parfois donné raison. Parfois un conservateur a dit non. Il n'y a pas de mal à ce que de légers différends surgissent de temps à autre et à ce qu'on consacre du temps à l'étude d'une question qui revêt une grande importance pour quelque député. A tout prendre, cependant, le Parlement a fonctionné et bien fonctionné grâce à la consultation. Un de mes collègues, s'il prend la parole aujourd'hui, se propose d'indiquer combien de mesures ont été adoptées par la Chambre. Nous avons eu une bonne session. Le gouvernement veut maintenant tout gêner en nous tenant à distance depuis deux ou trois semaines. Nos vues respectives sont en effet divergentes sur la présente question, et c'est une occasion de paralyser le Parlement.

A mon avis, le gouvernement, étant revenu à la raison sur un point hier soir, devrait maintenant en faire autant à propos du règlement proposé et y renoncer. De nos entretiens avec les gens de l'extérieur, ou avec les courriéristes, il ressort que tous semblent juger cette règle inutile. On nous demande: Pourquoi le gouvernement la propose-t-il? Elle n'est vraiment pas nécessaire.

Je voudrais parler, en rapport avec toute cette affaire, d'une question essentielle et d'un caractère presque philosophique. Si quelqu'un, comme moi, prend la parole et dit qu'il croit à l'attribution de périodes de temps et à l'organisation des travaux de l'année, on nous demande: Si vous y croyez, si vous êtes pour l'organisation, ne faut-il pas alors limiter les débats? Je le pense. Et le Parlement l'a fait. Nous avons limité les débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il dure maintenant huit jours, alors qu'il durait dix jours il y a quelques années et lors de mon arrivée ici parfois jusqu'à 30 jours. Il n'y avait pas de limite, mais le débat durait jusqu'à 28 ou 30 jours. Nous avons limité le débat sur le budget. Nous avons limité celui sur les prévisions budgétaires. Nous avons rendu la vie facile au gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes amis rient là-bas. C'est simplement parce qu'ils ne sont pas ici depuis assez longtemps.